

# RÈGLEMENT

## ETIQUE

monde du TRAIL rassemble différentes personnes qui non seulement pratiquent du sport, mais qui croient et respectent des valeurs importantes qui constituent l'éthique même du Sport.

### Le respect des Gens

- Respecter soi-même: pas de tromperies, ni avant ni après ni pendant la course.
- Respecter les autres coureurs : prêter assistance à l'un ou à l'autre coureur en difficulté .
- Respecter les bénévoles : des gens ordinaires qui participent pour le plaisir d'être là.

### Le respect de la Nature

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter les déchets.
- Suivre les sentiers signalées sans couper pour éviter l'érosion du sol.

### Aucune récompense en argent

- Seulement des prix pour tous ceux qui arrivent à la fin de la course.

### Le partage et la solidarité

- Chacun, coureur ou bénévole qui soit, soutien et s'engage pour fournir support dans chaque situation.

## 1. AVANT-PROPOS :

Il est important que vous soyez conscient de tous les risques liés à la participation à une telle compétition. La participation est à vos risques et périls. Le respect du règlement ne peut prévenir que partiellement les problèmes auxquels vous serez confronté. **Il est de votre responsabilité d'évaluer les risques et de vous préparer au défi qui vous attend.** Une participation consciente de ses propres capacités et limites est synonyme de sécurité. Prévoir l'abandon de la course est une preuve de responsabilité.

## 2. ORGANISATION

La société de sport amateur à responsabilité limitée [VDA TRAILERS](#) organise le **TORX : TOR330** – Tor des Géants®, **TOR450** – Tor des Glaciers, **TOR130** – Tot Dret, **TOR100** - Cervino - Monte Bianco, **TOR30** – Passage au Malatrà.

### 3. DESCRIPTION

**TOR330** – Tor des Géants®, **TOR450** – Tor des Glaciers, **TOR130** – Tot Dret, **TOR100** - Cervino - Monte Bianco, **TOR30** – Passage au Malatrà sont des courses à pied dans un environnement naturel, qui suivent les sentiers des Alte Vie (les Hautes routes) de la Vallée d'Aoste (Italie). Les courses se déroulent en une seule étape, à vitesse libre, dans un temps limité et en semi-autonomie.

Les tracés de course comportent des passages en altitude, même au-dessus de 3 000 mètres, où les conditions peuvent être très difficiles (vent, froid, pluie, neige, glace), en alternance avec des passages à des altitudes beaucoup plus basses, où les conditions peuvent être exactement à l'opposé (très chaud).

Le coureur doit prévoir de devoir affronter, entre un point de ravitaillement et un autre, différentes conditions climatiques, de jour comme de nuit. Le choix des vêtements et de tout le matériel nécessaire est donc soumis à ces caractéristiques particulières.

Un entraînement précis et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont des **conditions essentielles** pour affronter ces courses

#### **TOR450 - Tor des Glaciers**

Parcours d'environ 450 km avec un dénivelé positif d'environ 32 000 m (évaluation ITRA) le long des sentiers officiels de la Vallée d'Aoste, avec départ et arrivée à Courmayeur.

La course est en autonomie. Il existe 26 abris alpins et des structures d'hébergement conventionnées le long du parcours ainsi que 3 bases de vie à Cogne, Donnas, Gressoney-Saint-Jean.

Aucun balisage n'est prévu en dehors de la signalisation régionale officielle. Les coureurs doivent utiliser leur propre GPS pour s'orienter.

**ATTENTION ! Le GPS est un instrument de sécurité et de protection personnelle. Il est essentiel de maîtriser son utilisation dans toutes ses fonctionnalités, en particulier dans des conditions extrêmes : mauvaise visibilité, tempête, nuit, sentier non balisé, etc.**

#### **TOR330 - Tor des Géants®**

Parcours d'environ 350 km avec un dénivelé positif d'environ 25 000 m (évaluation ITRA), qui traverse le territoire de 34 communes sur les sentiers officiels de la Vallée d'Aoste, avec départ et arrivée à Courmayeur. Des points de ravitaillement sont présents tous les 7/10 km le long du parcours ainsi que 6 bases de vie à Valgrisenche, Cogne, Donnas, Gressoney-Saint-Jean, Valtournenche et Ollomont.

#### **TOR130 - Tot Dret**

Parcours d'environ 140 km avec un dénivelé positif d'environ 10 000 m (évaluation ITRA), départ de Gressoney-Saint-Jean et arrivée à Courmayeur, sur les sentiers officiels de la Vallée d'Aoste, avec départ de Gressoney-Saint-Jean et arrivée à Courmayeur. Des points de ravitaillement sont présents tous les 7/10 km le long du parcours ainsi qu'une base de vie unique à Oyace.

### **TOR100 - Cervino - Monte Bianco**

Parcours d'environ 100 km avec un dénivelé positif d'environ 8 000 m (évaluation ITRA), départ de Breuil Cervinia et arrivée à Courmayeur, sur les sentiers officiels de la Vallée d'Aoste. Des points de ravitaillement sont présents tous les 7/10 km le long du parcours ainsi qu'une base de vie unique à Oyace.

### **TOR30 - Passage au Malatrà**

Parcours d'environ 30 km avec un dénivelé positif d'environ 2 300 m (évaluation ITRA), sur les sentiers officiels de la Vallée d'Aoste, avec départ de Saint-Rhémy-en-Bosses et arrivée à Courmayeur.

**ATTENTION ! Sous-estimer sa préparation psychique et physique, ses vêtements et son équipement peut entraîner des conséquences extrêmes, voire mortelles !**

Pour participer, il est indispensable de :

avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne afin de pouvoir gérer au mieux les problèmes liés à ce type d'épreuve et notamment :

- être absolument conscient de la longueur du parcours et de ses spécificités
- être parfaitement préparé physiquement et mentalement ;
- avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne afin de pouvoir gérer au mieux les problèmes liés à ce type d'épreuve et notamment :
  - être capable de gérer, même en étant isolé, les problèmes physiques ou psychologiques dus à une grande fatigue, des problèmes gastro-intestinaux, des douleurs musculaires ou articulaires, des petites blessures ou écorchures ;
  - savoir affronter seul, sans aide physique et psychologique, des conditions climatiques difficiles en raison de l'altitude et des conditions météorologiques (nuit, vent, froid, brouillard, pluie, neige, glace) ;
  - être conscient que le rôle de l'Organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer les problèmes normaux qui peuvent survenir et que la sécurité, en particulier dans les courses exigeantes comme celles du TORX, dépend de sa capacité à s'autogérer même dans des situations extrêmes.
  - être conscient qu'abandonner la course est une preuve de responsabilité et que cela peut constituer le meilleur choix

## **4. DIFFICULTÉ DES ÉPREUVES**

L'ITRA classe les courses de trail selon leur niveau de difficulté.

Le fait de connaître la difficulté d'une course de trail permet aux coureurs de sélectionner la course qui correspond le mieux à leurs besoins et de se préparer au mieux.

La cote ITRA fournit aux coureurs une mesure reconnue dans le monde entier.

L'ITRA utilise une méthode validée pour calculer le niveau de difficulté d'une course : cette méthode est basée sur la notion de « km-effort ».

Les « km-effort » totaux d'une course sont calculés en tenant compte à la fois de la distance et du dénivelé.

	<b>TOR450 Tor des Glaciers</b>	<b>TOR330 Tor des Géants®</b>	<b>TOR130 Tot Dret</b>	<b>TOR100 Cervino - Monte Bianco</b>	<b>TOR30 Passage au Malatrà</b>
<b>Points iTRA</b>	6	6	6	5	2
<b>Points Montagne</b>	12	12	12	10	8

## 5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

### TOR450 - Tor des Glaciers

Pour participer au **TOR450 - Tor des Glaciers** il faut avoir terminé une édition du TOR330 - Tor des Géants® en moins de **130 heures** (120 heures pour l'édition 2012 – arrêt après Gressoney OUT pour 2015).

### TOR330 - Tor des Géants®, TOR130 - Tot Dret e TOR100 Cervino - Monte Bianco

Toute personne, homme ou femme, âgée de plus de **20 ans au moment de la course** (catégories des seniors aux vétérans), adhérant ou pas à une fédération, peut s'inscrire. Il n'y a pas de limitations spécifiques pour l'inscription, mais il est fortement recommandé d'avoir déjà participé à d'autres trails longs (100 km ou plus), d'une durée de plusieurs jours.

### TOR30 - Passage au Malatrà

Toute personne, homme ou femme, âgée de plus de **18 ans au moment de la course** (catégories des juniors aux vétérans), adhérant ou pas à une fédération, peut s'inscrire. Il n'y a pas de limitations spécifiques pour l'inscription, mais il est fortement recommandé d'avoir déjà participé à au moins une course de trail sur moyenne distance (25 km) en milieu alpin et avec un dénivelé important (1 500/2 000 D+).

## 6. FRAIS D'INSCRIPTION

<b>TOR450 Tor des Glaciers</b>	<b>TOR330 Tor des Géants®</b>	<b>TOR130 Tot Dret</b>	<b>TOR100 Cervino - Monte Bianco</b>	<b>TOR30 Passage au Malatrà</b>
€ 1150,00	€ 990,00	€ 260,00	€ 230,00	€ 70,00

Le règlement de l'inscription comprend tous les services décrits dans le présent règlement, le pack de course officiel, la pasta party organisée la veille du départ du TOR330, les ravitaillements et les différents services, dans les bases de vie le long du parcours et à Courmayeur, la navette pour les coureurs du TOR130, TOR100 et du TOR30, les secours en cas d'accident, tout rapatriement éventuel sur la base d'accueil à Courmayeur, le transport du sac officiel personnel d'une base de vie à l'autre, la carte d'assurance ASI.

## 7. DOSSARDS

### o DOSSARDS DISPONIBLES

TOR450 Tor des Glaciers	TOR330 Tor des Géants®	TOR130 Tot Dret	TOR100 Cervino - Monte Bianco	TOR30 Passage au Malatrà
200	1100	500	500	500

### TOR330 - Tor des Géants®

Le nombre maximal de dossards disponibles est de 1100, y compris les places réservées aux finishers des courses faisant partie du circuit **TORX® eXperience saison 2025/2026**, réparties comme suit :

COURSE	PAYS	NUMERO PAX
GTC100 - Gran Trail Courmayeur	Italie	100
TOR130 - Tot Dret	Italie	100
TOR100 - Cervino Monte Bianco	Italie	50
TORX® CHN 100	Chine	15
Ulju Trail Nine Peaks	Corée	50
PRENN Trail	Vietnam	20
Adamello Ultra Trail	Italie	15
La Mision	Argentine	15
500 Thailand	Thaïlande	15

TRAILCAT200	Espagne	10
Oh meu Deus!	Portugal	10
Terra de Gigantes	Portugal	10
Bishop High Sierra Ultras	États-Unis	2
UTMAC	Espagne	2
Rinjani 100	Indonésie	2
TAUT	Portugal	2
APUC RUMI Trail 100	Équateur	2
DUTA 100km	Malaisie	2
MUSPO 100	Philippines	2

Le nombre définitif de places disponibles sera rendu public à l'ouverture des préinscriptions. Si le nombre de préinscrits dépasse le nombre maximum de coureurs admissibles prévu, un tirage au sort sera organisé. Par la suite, la liste des coureurs admis sera publiée sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (https://experience.torxtrail.com) **avant le 28 février 2026**. Un e-mail de confirmation sera envoyé à tous les sélectionnés.

## ○ DOSSARDS SOLIDAIRES

### TOR330 - Tor des Géants®

**20 dossards solidaires** sont mis à la disposition des coureurs, dont les recettes, après déduction des frais réels liés à la gestion du coureur en course, seront reversées à une ou plusieurs associations caritatives partenaires de l'organisation. La vente de ces dossards se fera via Internet sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (https://experience.torxtrail.com) **à partir de 12h00 le 1er avril 2026 jusqu'à 24h00 le 30 avril 2026 ou jusqu'à épuisement**. Le coût de chaque dossard solidaire est de **2 000,00 €**, dont **1 000,00 €** constituent les frais d'inscription à la course et **1 000,00 €** sont destinés à des actions caritatives. La part reversée à des œuvres de charité n'est pas remboursable. Le paiement se fait par carte de crédit. Un document comptable régulier sera délivré à des fins fiscales.

**TOR130 - Tot Dret**

**10 dossards solidaires** sont mis à la disposition des coureurs, dont les recettes, après déduction des frais réels liés à la gestion du coureur en course, seront reversées à une ou plusieurs associations caritatives partenaires de l'organisation. La vente de ces dossards se fera via Internet sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>) **à partir de 12h00 le 1er avril 2026 jusqu'à 24h00 le 30 avril 2026 ou jusqu'à épuisement**. Le coût de chaque dossard solidaire est de **1 000,00 €**, dont **500,00 € constituent les frais d'inscription à la course et 500,00 € sont destinés à des actions caritatives. La part reversée à des œuvres de charité n'est pas remboursable**. Le paiement se fait par carte de crédit. Un document comptable régulier sera délivré à des fins fiscales.

**TOR100 - Cervino Monte Bianco**

**10 dossards solidaires** sont mis à la disposition des coureurs, dont les recettes, après déduction des frais réels liés à la gestion du coureur en course, seront reversées à une ou plusieurs associations caritatives partenaires de l'organisation. La vente de ces dossards se fera via Internet sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>) **à partir de 12h00 le 1er avril 2026 jusqu'à 24h00 le 30 avril 2026 ou jusqu'à épuisement**. Le coût de chaque dossard solidaire est de **1 000,00 €**, dont **500,00 € constituent les frais d'inscription à la course et 500,00 € sont destinés à des actions caritatives. La part reversée à des œuvres de charité n'est pas remboursable**. Le paiement se fait par carte de crédit. Un document comptable régulier sera délivré à des fins fiscales.

**o ÉCO-DOSSARDS****TOR330 - Tor des Géants®**

**10 dossards solidaires** sont mis à la disposition des coureurs, dont les recettes, après déduction des frais réels liés à la gestion du coureur en course, seront reversées à une ou plusieurs associations caritatives partenaires de l'organisation. La vente de ces dossards se fera via Internet sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>) **à partir de 12h00 le 1er avril 2026 jusqu'à 24h00 le 30 avril 2026 ou jusqu'à épuisement**.

Le coût de chaque dossard solidaire est de **2 000,00 €**, dont **1 000,00 € constituent les frais d'inscription à la course et 1 000,00 € sont destinés à des actions caritatives. La part reversée à des œuvres de charité n'est pas remboursable**. Le paiement se fait par carte de crédit. Un document comptable régulier sera délivré à des fins fiscales.

## 8. MODALITÉS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION / MISE À JOUR DES DONNÉES SUR LE PORTAIL TORX® eXperience

Pour accéder à la préinscription, il est nécessaire de s'enregistrer sur le site [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>), propriété de VDA Trailers. **Il est conseillé de s'inscrire sur le site avant l'ouverture des inscriptions. Les utilisateurs déjà enregistrés doivent mettre à jour leurs informations avant l'ouverture des inscriptions, car cela ne sera plus possible par la suite.** L'accès doit être effectué en utilisant l'adresse e-mail déjà enregistrée sur le portail [100x100trail.com](https://experience.torxtrail.com), et il faudra demander un nouveau mot de passe. Un seul profil par personne est autorisé. **La création d'un deuxième profil entraînera l'annulation de tout type de priorité.** L'enregistrement sur le portail [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>) nécessite la saisie de données personnelles. Fournir de fausses informations en Italie constitue un délit.

### ISCRIZIONI TOR330 - Tor des Géants®

Dans le cas où le nombre de préinscrits dépasserait le nombre maximum de places disponibles, la liste définitive des coureurs admis à la course sera déterminée par un tirage au sort en tenant compte des quotas par pays précisés ci-dessous.

#### Phases d'inscription :

- Enregistrement / mise à jour des données sur le portail [TORX® eXperience](https://experience.torxtrail.com) (<https://experience.torxtrail.com>)
- Finalisation des inscriptions pour les PAX du circuit TORX® eXperience (du 10 au 28 janvier 2026)
- Préinscription (du 1er au 14 février 2026)
- Vérification des données
- Tirage au sort
- Sélection des candidats admis en fonction des quotas par pays
- Communication officielle aux candidats sélectionnés (avant le 28/02/2026)
- Finalisation des inscriptions (du 1er au 15 mars 2026)
- Éventuels repêchages ultérieurs

### INSCRIPTIONS TOR330 - Tor des Géants® via PAX

Les coureurs ayant obtenu un ou plusieurs PAX en terminant une ou plusieurs courses du circuit TORX® eXperience peuvent s'inscrire au TOR330 – Tor des Géants® du **10 janvier à 12h00 (CET) jusqu'au 28 janvier 2026 à 24h00 (CET)**.

Chaque coureur doit obligatoirement déclarer les courses terminées pendant la saison 2025/2026 en accédant à son espace personnel sur [my.experience.torxtrail.com](https://my.experience.torxtrail.com) (section Mes courses) au plus tard le 15 décembre 2025.

Avant la date d'ouverture des inscriptions via PAX, l'Organisation validera les déclarations soumises.

## PRÉINSCRIPTION TOR330 – Tor des Géants®

Les préinscriptions ouvrent le **1er février 2026 à 12h00 et se terminent le 14 février 2026 à minuit**. Les candidats doivent remplir le formulaire en ligne dans son intégralité et payer la somme de **10,00 € (non remboursable)**.

Une fois le paiement effectué et confirmé par le service de paiement interbancaire en ligne, la préinscription sera enregistrée comme ayant eu lieu dans la base de données de l'Organisation.

Un courrier électronique de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Seules les **préinscriptions dont le paiement sera réussi et confirmé par le système de paiement international par carte de crédit sont considérées comme valides**. L'Organisation décline toute responsabilité quant à l'acceptation des paiements en ligne.

**La procédure attribue un code unique à chaque personne inscrite. L'inscription est personnelle et les échanges de dossards et/ou changements de nom ne sont pas autorisés, sous peine d'exclusion de la course. Par conséquent, si l'échange d'inscription entre deux personnes est constaté, celles-ci seront effacées de la liste d'inscription et toute somme payée par celles-ci ne sera pas restituée.**

## TIRAGE AU SORT TOR330 - Tor des Géants®

Le tirage au sort est effectué par le biais de la plateforme random.org. La liste des noms est réélaborée au hasard, selon un algorithme inaltérable. La sélection des ayants droit à s'inscrire au TOR330 - Tor des Géants® 2026 suivra l'ordre progressif ainsi établi.

## QUOTAS PAR PAYS TOR330 - Tor des Géants®

VDA Trailers croit fermement que le TORX® est un vecteur de promotion dans le monde entier du territoire de la Vallée d'Aoste et des valeurs d'agrégation interculturelle et de fraternité entre les peuples, qui sont propres à l'esprit de la montagne.

À cette fin, l'Organisation a décidé d'établir des quotas par pays avec les critères suivants :

- le pays de résidence du coureur fait foi.
- chaque nation représentée dans la liste préenregistrée a droit, quel que soit le nombre de participants inscrits, à **un minimum de 2 participants**.
- les quotas restants de coureurs par nation seront établis **proportionnellement au pourcentage de représentation sur le total des préinscriptions** de nationalité non italienne.
- le nombre maximum d'inscrits de **nationalité italienne ne peut excéder 30 % du total**.

### FINALISATION DES INSCRIPTIONS TOR330 - Tor des Géants®

Un **courrier électronique de confirmation sera envoyé avant le 28 février 2026** à tous les coureurs sélectionnés, lesquels auront **du 1er mars au 15 mars 2026 pour finaliser l'inscription** en procédant au paiement des frais d'inscription. Une fois le paiement effectué et confirmé par le service de paiement interbancaire en ligne, l'inscription sera enregistrée comme ayant eu lieu dans la base de données de l'Organisation et le nom sera affiché dans la liste des inscriptions.

Un courrier électronique de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

**Seules les inscriptions dont le paiement sera réussi et confirmé par le système de paiement international par carte de crédit sont considérées comme valables.** L'Organisation décline toute responsabilité quant à l'acceptation des paiements en ligne.

Les coureurs qui ne finaliseront pas à temps (c'est-à-dire avant la date limite **du 15 mars 2026**) leur inscription perdront le droit de s'inscrire.

### REPÊCHAGE TOR330 - Tor des Géants®

Si tous les coureurs sélectionnés ne confirment pas l'inscription, d'autres noms seront sélectionnés, en suivant l'ordre du tirage au sort.

**Il y aura deux cycles de repêchage.**

Dans le cas où tous les coureurs sélectionnés ne confirment pas leur inscription, une journée d'inscription ouverte à tous les préinscrits sera organisée (**Click Day**).

### INSCRIPTIONS TOR450 – Tor des Glaciers, TOR130 – Tot Dret, TOR100 – Cervino - Monte Bianco, TOR30 – Passage au Malatrà

	TOR450 Tor des Glaciers	TOR130 Tot Dret	TOR100 Cervino - Monte Bianco	TOR30 Passage au Malatrà
<b>ouverture des inscriptions</b>	1er mars 2026, 12 h CET			
<b>date limite d'inscription</b>	15 mars 2026, 24 h CET			

Une fois le paiement effectué et confirmé par le service de paiement interbancaire en ligne, l'inscription sera enregistrée comme ayant eu lieu dans la base de données de l'Organisation et le nom sera affiché dans la liste des inscriptions.

Un courrier électronique de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

**Seules les inscriptions dont le paiement sera réussi et confirmé par le système de paiement international par carte de crédit sont considérées comme valables.** L'Organisation décline toute responsabilité quant à l'acceptation des paiements en ligne.

Les inscriptions ne seront pas acceptées après la date limite.

- Aucune inscription ne sera acceptée après les délais prévus.

- Il n'y a pas de listes d'attente.
- L'inscription est personnelle, elle ne peut pas être cédée/vendue à des tiers et/ou reportée à l'année suivante.

## 9. FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET CERTIFICAT MÉDICAL

### FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Chaque coureur doit signer une décharge dans laquelle il déclare être conscient des difficultés de l'épreuve qu'il va affronter et s'engage à emporter tout le matériel nécessaire pour courir en toute sécurité. Le formulaire de la décharge est complété en ligne au moment de l'inscription.

### CERTIFICAT MÉDICAL

Pour participer, il est obligatoire de fournir un **certificat médical pour la pratique sportive en compétition** valable pendant toute la durée de la course. Les documents doivent être téléchargés dans votre espace personnel sur le site [TORX® eXperience](https://my.experience.torxtrail.com/) (https://my.experience.torxtrail.com/), au plus tard le **1er août 2026**. **Le non-téléchargement du certificat avant la date indiquée entraînera l'annulation de l'inscription.** Aucun remboursement ne sera dû au concurrent.

#### Athlètes italiens

Ils doivent télécharger le certificat délivré par un médecin de la médecine du sport attestant l'**aptitude à la pratique de la compétition du sport d'athlétisme**.

#### Italiens résidant à l'étranger

Ils peuvent remplir et télécharger le formulaire prédisposé disponible sur le site web de l'événement [torxtrail.com](https://torxtrail.com).

#### Athlètes étrangers

Ils doivent remplir et télécharger le formulaire prédisposé disponible sur le site web de l'événement [torxtrail.com](https://torxtrail.com).

**Les certificats ne seront pas acceptés au moment du départ.**

## 10. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

VDA TRAILERS SSDrI est à but non lucratif et les bénéfices de l'activité sociale sont investis dans des activités sportives. La gestion des événements sportifs amateurs que la société organise constitue un processus extrêmement exigeant, impliquant de nombreuses activités et l'utilisation de ressources présentant des coûts fixes (salaires, loyers du siège et des entrepôts, entretien des équipements, charges

et abonnements à des services, abonnements à des services extérieurs tels que services de communication, dépenses logistiques, etc.). Cela signifie que le remboursement des frais d'inscription déjà versés n'est possible que dans les limites et dans les cas strictement précisés ci-dessous :

○ **Remboursement pour annulation de la course**

En cas d'annulation pour cause de force majeure, non imputable à l'organisation, une partie des frais d'inscription versés sera remboursée, selon le schéma suivant :

	% de remboursement
avant le 1er juin 2026	60%
du 1er juin au 30 juin 2026	50%
du 1er juillet au 31 juillet 2026	30%
après le 31 juillet 2026	aucun remboursement

Le remboursement sera effectué uniquement lorsque le coureur aura rempli le formulaire de demande et de confirmation spécifique qui sera préparé par l'organisation.

**ATTENTION !** Les demandes de remboursement pour annulation de course reçues après le **30 novembre 2026** ne seront pas acceptées.

○ **REMBOURSEMENT EN CAS DE RENONCEMENT DU CONCURRENT**

■ **Remboursement ordinaire**

L'Organisation validera un **remboursement à hauteur de 50 %** des frais d'inscription versés, **pour des raisons graves et prouvées de santé ou des raisons graves et prouvées de caractère personnel imprévisibles au moment de l'inscription**. Pour demander le remboursement, il est nécessaire d'envoyer un e-mail à l'adresse [segreteria@vdatrailers.it](mailto:segreteria@vdatrailers.it). **Les demandes reçues après le 31 juillet 2026 ne seront pas remboursées.**

■ **Programme Refund Protect de Protect Group**

Le coureur peut, au moment de son inscription, choisir d'assurer les frais d'inscription avec le programme Refund Protect de Protect Group, conformément, aux effets, aux termes et conditions du contrat conclu par VDA TRAILERS.

**Le service est payant et n'est pas inclus dans les frais d'inscription. La souscription est facultative.**

Il est précisé qu'il sera de la seule responsabilité du coureur inscrit de s'adresser directement au gestionnaire du programme Refund Protect pour toute demande de remboursement, sans

frais supplémentaires à la charge de VDA TRAILER SSSDrI.

À cet égard, les indications suivantes sont fournies : nous précisons que nous fournissons à tous les clients des conditions de remboursement qui ont évolué sur toutes nos inscriptions. Si vous n'êtes pas en mesure de participer à l'événement en raison de circonstances imprévues indépendantes de votre volonté, vous pourriez avoir droit à un remboursement – veuillez consulter attentivement nos conditions générales disponibles sur ce lien :

<https://www.refundable.me/extended/fr>.

**Pour demander un remboursement, utilisez le lien indiqué dans l'e-mail de confirmation d'inscription.**

#### ○ REMBOURSEMENTS NON CUMULABLES

**IMPORTANT :** les deux formules de remboursement ne sont pas cumulables. En souscrivant au programme Refund Protect de Protect Group, vous renoncez au remboursement ordinaire.

- Aucune autre forme de remboursement n'est prévue

## 11. DOSSARDS ET PUCES

#### ○ DOSSARDS

Le dossard est remis exclusivement au coureur inscrit et uniquement sur présentation d'une pièce d'identité muni d'une photo.

Pour les courses TOR450, TOR330, TOR130 et TOR100, deux dossards seront remis : un à porter toujours visible sur la poitrine ou le ventre, et l'autre à fixer au sac à dos.

Pour la course TOR30, un dossard sera remis à porter toujours visible sur la poitrine ou le ventre.

**Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zones de ravitaillement, salles de soins et de repos, douches, sacs, etc.**

Sur le dossard sont imprimés :

- le numéro d'urgence pour contacter la Base Opérative
- le code QR d'identification pour le service photographique

#### ○ PUCES

Deux puces seront remises avec le dossard pour le relevé des temps :

- Un **bracelet numéroté** qui doit être placé au poignet pour une détection via smartphone aux points de contrôle.

- Une **sangle numérotée** qui doit être attachée à l'extérieur du sac à dos pour une détection via des antennes au départ et à l'arrivée.

**Avant le départ, chaque coureur doit passer les portes d'entrée de la zone de départ fermée pour se faire enregistrer.**

## 12. TRACEUR GPS

Le Tracker GPS permet à l'Organisation de vérifier la position du coureur sur le parcours et au public de visualiser la progression du coureur suivi sur une carte interactive.

Il s'agit d'un localisateur satellitaire, dont l'objectif principal est d'augmenter la sécurité en envoyant des alertes en cas d'urgence.

La localisation n'est pas aussi fréquente que celle d'un localisateur GPRS, car les positions sont transmises à la constellation satellitaire, beaucoup plus éloignée qu'un relais radio, et donc beaucoup plus sujette aux interférences. Cependant, ce système permet de suivre les coureurs dans des zones sans couverture réseau cellulaire et d'augmenter leur sécurité.

La localisation peut ne pas être continue, car le tracker peut avoir des difficultés à transmettre des points dans des zones très boisées ou profondes. Cependant, c'est le seul système capable de transmettre depuis un parcours complexe comme celui du **TORX®**.

**Le Tracker GPS ne remplace pas le GPS, obligatoire pour le TOR450 Tor des Glaciers, que le coureur doit emporter avec lui pour suivre la trace.**

**Il appartient au coureur d'allumer et de vérifier le fonctionnement et la charge avant le départ et à chaque point de contrôle, en suivant les instructions fournies par l'organisation.**

**L'organisation est toujours joignable pendant la course via le numéro d'assistance imprimé sur le dossard.**

	<b>TOR450 Tor des Glaciers</b>	<b>TOR330 Tor des Géants</b>
<b>Disponibilité</b>	Fournis par l'organisation	Optionnel sur demande
<b>Coût de location</b>	Inclus dans l'inscription	€100
<b>Caution</b> (sera restituée à la remise de l'appareil)	€100	€100

### 13. SEMI-AUTONOMIE

**ATTENTION !** Sous-estimer sa préparation psychique et physique, ses vêtements et son équipement peut entraîner des conséquences extrêmes, voire mortelles !

La semi-autonomie est la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, en termes de sécurité, de nutrition et d'équipement. C'est la capacité à résoudre et gérer les problèmes qui peuvent survenir (intempéries, inconforts physiques, blessures, etc.).

**Les prévisions météorologiques sont affichées quotidiennement dans toutes les bases de vie et sur le canal telegram de la météo VDA pour permettre aux coureurs d'évaluer le type de vêtements/équipements nécessaires pour continuer la course en toute sécurité. En présence de conditions particulières, l'organisation se réserve le droit d'obliger les coureurs à s'équiper de matériel spécifique (crampons en cas de passages gelés, vêtements chauds, etc.).**

### 14. ÉQUIPEMENT

**ATTENTION !** Sous-estimer sa préparation psychique et physique, ses vêtements et son équipement peut entraîner des conséquences extrêmes, voire mortelles !

- Chaque coureur doit emporter avec lui, pendant toute la durée de la course, l'équipement nécessaire pour affronter en sécurité les conditions météorologiques, le parcours et l'altitude.
- Le coureur peut compléter son équipement uniquement aux Bases de Vie, où il trouvera son sac TORX®.

Le long du parcours, dans des conditions particulières (conditions météorologiques défavorables, difficultés techniques du parcours, etc.), les commissaires de course pourront contrôler l'équipement du coureur et en référer à la Direction de course. La Direction de course, après avoir évalué la situation avec les responsables de la sécurité et des secours, pourra décider à sa seule discrétion de stopper le concurrent.

○ MATÉRIEL OBLIGATOIRE - 1

Matériel qui doit obligatoirement accompagner le concurrent tout au long du parcours

<p>TOR330 - Tor des Géants® TOR130 - Tot Dret TOR100 Cervino - Monte Bianco TOR30 - Passage au Malatrà</p>	<p>TOR450 - Tor des Glaciers</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Verre ou autre récipient adapté pour boire dans les points de ravitaillement</li> <li>○ Téléphone portable à garder allumé en permanence, avec sonnerie intégrée pour recevoir les communications de la Direction de Course</li> </ul> <p><b>RAPPELLE-TOI de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ajouter le numéro d'urgence de l'organisation à tes contacts favoris</li> <li>■ Ne pas masquer ton numéro</li> <li>■ Partir avec la batterie chargée</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pièce d'identité et carte d'assurance maladie (ou similaire)</li> <li>○ Deux couvertures de survie</li> <li>○ Réserve alimentaire*</li> <li>○ Réserve d'eau*</li> <li>○ Deux lampes frontales fonctionnant avec des piles de rechange (hors TOR30)</li> </ul> <p>* voir le point 13 du règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tout le matériel énuméré dans la colonne précédente</li> <li>○ GPS de poche avec les traces du parcours (téléchargeables au format GPX depuis le site <a href="http://torxtrail.com">torxtrail.com</a>). Le smartphone est accepté mais déconseillé. La seule montre connectée ne suffit pas.</li> </ul> <p><b>ATTENTION ! Le GPS est un instrument de sécurité et de protection personnelle. Il est essentiel de maîtriser son utilisation dans toutes ses fonctionnalités, en particulier dans des conditions extrêmes : mauvaise visibilité, tempête, nuit, sentier non balisé, etc.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cartes du parcours téléchargeables sur le site <a href="http://www.torxtrail.com">www.torxtrail.com</a> au format GPX</li> <li>○ Altimètre et boussole (les applications adaptées pour smartphone sont acceptées)</li> </ul>

○ MATÉRIEL OBLIGATOIRE - 2

Matériel obligatoire que le concurrent pourra décider de laisser dans le sac TORX®, en fonction de ses propres évaluations, mais que la Direction de Course pourra rendre obligatoire à porter ou à mettre dans le sac à dos en cas de situations critiques sur le parcours (météo défavorable, neige ou sections verglacées, etc.).

**Lors du choix du matériel, le coureur doit tenir compte du temps de parcours entre chaque Base Vita, de l'altitude qui sera atteinte et des prévisions météorologiques.**

**Rappelez-vous qu'en montagne les changements météorologiques peuvent être soudains, localisés et violents**

**Rappelez-vous qu'en montagne, le matériel généralement utilisé pour le trail running peut ne pas être adapté pour faire face aux basses températures, à la pluie, au vent, à la boue, à la neige et à la glace.**

- Chaussures de trail (catégorie A5) ou chaussures de trekking, adaptées aux terrains accidentés
- Dispositif antidérapant (crampons avec des pointes d'au moins 8 mm sur l'avant-pied et le talon)
- Veste thermique avec capuche adaptée aux températures très froides, potentiellement plusieurs degrés en dessous de zéro.
- Veste protégeant de la pluie avec membrane imperméable respirante, coutures thermosoudées et capuche
- Pantalons longs ou collants longs de course
- Surpantalons longs imperméables
- Deuxième couche chaude : pull technique à manches longues, pantalon long
- Bonnet couvrant les oreilles
- Gants chauds et imperméables
- Vêtements de rechange
- Sifflet
- Trousse de secours
- Batterie externe pour recharger votre téléphone ou tout autre équipement
- Altimètre
- GPS équipé des traces du parcours (téléchargeable au format GPX sur le site [torxtrail.com](http://torxtrail.com))
- Couteau

## **15. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE**

- Des postes de secours sont installés le long du parcours. Ils sont reliés par radio ou téléphone à la Direction de course. Des ambulances, la protection civile et des médecins seront présents sur zone. Tous les détails sont précisés dans un Plan de Sécurité déposé et approuvé par la Préfecture régionale de la Vallée d'Aoste.

Les postes de secours sont destinés à apporter une assistance à toutes les personnes en difficulté avec les moyens propres de l'organisation ou via des organismes conventionnés.

- Les médecins officiels sont habilités à stopper les concurrents jugés inaptes à poursuivre la course. Les secouristes sont habilités à évacuer les coureurs jugés en danger par tous les moyens de leur convenance.

En cas de besoin, pour des raisons qui sont dans l'intérêt de la personne secourue, uniquement et exclusivement sur avis du personnel de l'organisation, l'équipe officielle de secours en montagne sera sollicitée pour prendre en charge la direction des opérations et mettre en œuvre tous les moyens appropriés, y compris l'hélicoptère. **Tous les frais découlant de l'utilisation de ces moyens exceptionnels seront à la charge de la personne secourue selon la réglementation en vigueur.**

- Un coureur faisant appel à un médecin ou à un sauveteur se soumet à son autorité de fait et s'engage à respecter ses décisions.
- Les médecins et personnels de santé déployés le long du parcours de la course garantissent une assistance uniquement en cas de problèmes médicaux/de santé importants. Chaque coureur doit s'assurer qu'il dispose du matériel nécessaire à l'automédication des pieds et des petites lésions ne nécessitant pas d'intervention médicale.

#### ○ COUVERTURE SANTÉ

Les frais médicaux **ne sont pas gratuits** en Italie.

Les frais de sauvetage en hélicoptère et ceux du service de santé d'urgence sont pris en charge par les institutions du pays de résidence ou par une assurance privée uniquement si le coureur a sur lui des documents en cours de validité :

- **CITOYENS ITALIENS** : carte d'assurance maladie/numéro d'identification fiscale.
- **CITOYENS EUROPÉENS** : (y compris la Suisse, le Liechtenstein, le Royaume-Uni) : carte européenne d'assurance maladie (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=en>).
- **CITOYENS NON EUROPÉENS** : lettre de garantie de paiement avec l'adresse de l'assurance à laquelle la facture de paiement doit être envoyée.

Toute personne ne disposant pas d'une couverture maladie publique (carte d'assurance maladie italienne ou européenne) ou privée (lettre de garantie de paiement d'une assurance privée) est tenue de **payer le plein tarif des services de santé reçus, même en cas d'urgence.**

Le coureur doit toujours avoir ces documents sur lui **pendant toute la durée de la course. Les frais médicaux non urgents sont entièrement à la charge du coureur.**

#### ○ SAUVETAGE PAR HÉLICOPTÈRE

Le transfert par hélicoptère vise **le sauvetage exclusif des patients présentant un besoin objectif de soins médicaux** et ne peut en aucun cas servir de simple moyen de transport pour ceux qui abandonnent la course.

Dans le cas d'un coureur de **nationalité étrangère ou non couvert par le Service national de santé, ou s'il s'agit d'un cas inapproprié ou non justifié par des besoins de santé, le coût sera**

**entièrement supporté par tous les passagers même s'ils sont enregistrés auprès du Service national de santé (Délibération du Conseil régional n° 1054//2016)**

## 16. ASSURANCE

- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve. La participation a lieu sous l'entière responsabilité des concurrents qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et de conséquences ultérieures survenant à l'issue de la course.  
Au moment de l'inscription en ligne pour terminer son dossier, le coureur signe une décharge de responsabilité.
- L'organisation prend en charge l'enregistrement de chaque coureur inscrit au sein de l'**ASI** (Associations Sportives Italiennes) garantissant ainsi la couverture d'assurance accident de chacun (lire tous les détails sur <https://www.asinazionale.it/affiliazione/#assicurazioni> - "TESSERA B").
- Il est fortement recommandé à chaque coureur de souscrire une assurance personnelle contre les accidents durant la compétition, couvrant les frais médicaux et de sauvetage par hélicoptère. L'**ITRA** (International Trail Running Association) a conçu une **assurance spécifique pour le trail running**, adaptée aux besoins d'un trailer en difficulté lors d'une course. (Lire tous les détails sur <https://itra.run/Runners/AboutInsurance>).

## 17. ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

- Toute forme d'assistance personnelle le long du parcours est interdite et entraîne la disqualification du coureur.
- Il est interdit de fournir une assistance à l'aide de camping-cars, voitures ou tout autre véhicule. Les coureurs surpris en train de dormir, manger ou recevoir de l'assistance en dehors des zones autorisées seront disqualifiés.
- L'assistance personnelle est tolérée uniquement et exclusivement aux postes de ravitaillement et aux Bases de Vie, dans une zone dédiée à cet usage et selon les indications du responsable du poste.
- Le responsable du poste de ravitaillement a l'autorité d'éloigner les accompagnateurs qui gênent les coureurs ou ne respectent pas le règlement.
- Un seul **assistant par coureur** est autorisé, muni d'un pass délivré par l'Organisation.
- Les assistants ne peuvent pas consommer les aliments et boissons destinés aux coureurs. Les coureurs doivent se servir eux-mêmes et selon leurs propres besoins.
- L'assistant peut apporter au coureur des vêtements et chaussures de rechange, de la nourriture et/ou des compléments alimentaires.
- L'assistant ne peut pas demander ou retirer le sac de course au nom du coureur.
- Toute assistance médicale ou paramédicale personnelle est strictement interdite.

- Les zones de repos, de douches et les services médicaux sont réservés exclusivement aux coureurs ; l'accès y est interdit aux accompagnateurs.
- Les assistants doivent respecter les limitations de circulation et les règles routières. Toute infraction entraînera la **disqualification du coureur** concerné.
- Les assistants doivent respecter le règlement, sous peine de **disqualification du coureur**.

## 18. ACCOMPAGNEMENT

**L'accompagnement le long du parcours est interdit, sous peine de disqualification du coureur.**

La compétition est individuelle. Chaque concurrent doit être capable de la mener à bien en totale autonomie.

Par accompagnement, on entend le fait de suivre systématiquement un concurrent, même sur de courts tronçons du parcours (50 m ou plus), éventuellement mais pas nécessairement en fournissant une assistance morale ou des encouragements.

**L'accompagnement n'inclut pas l'accueil festif près des ravitaillements ou le long du parcours.**

## 19. REFUGE PARTENAIRE DU TOR450 – Tor des Glaciers

- Tous les refuges partenaires sont des points de contrôle des passages. Le coureur est tenu de s'assurer qu'il a été dûment enregistré. Le fait de ne pas détecter le passage à un point de contrôle entraîne la disqualification du coureur.
- L'organisation a mis en place avec les refuges partenaires l'accueil gratuit pour les coureurs : repas, douche et lit. Les coureurs sont tenus de respecter les règles du refuge et de ne pas déranger les autres usagers de l'établissement.
- Chaque coureur doit s'assurer qu'il dispose, au départ de chaque refuge, de la quantité d'eau et de nourriture qui lui sera nécessaire pour atteindre le prochain point de ravitaillement.
- **Il est de la responsabilité du coureur de vérifier le fonctionnement du GPS fourni, à la sortie de chaque point de contrôle et le long du parcours, en suivant les instructions fournies par l'organisation.**

## 20. POINTS DE RAVITAILLEMENT ET POINTS DE CONTRÔLE

- Tous les points de ravitaillement officiels sont des points de contrôle de passage. Le coureur est tenu de s'assurer qu'il a été dûment enregistré. Le fait de ne pas détecter le passage à un point de contrôle entraîne la disqualification du coureur.
- Chaque coureur est obligé de suivre le parcours prévu au sein du point de ravitaillement, même s'il ne s'arrête pas.

- L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles à des points non déclarés le long du parcours.
- Les points de ravitaillement officiels sont approvisionnés en boissons et en nourriture à consommer sur place et strictement réservés aux coureurs.
- **Aucun gobelet en plastique ne sera pas mis à la disposition des coureurs.**
- Chaque coureur doit s'assurer qu'il dispose, au départ de chaque point de ravitaillement, de la quantité d'eau et de nourriture qui lui sera nécessaire pour atteindre le prochain point de ravitaillement.
- Certains points proposeront des places disponibles pour de courts repos d'une durée maximum de deux heures. Si le coureur ne peut pas repartir d'un point de ravitaillement ou d'un refuge à l'issue des deux heures de repos, les bénévoles présents sur place contacteront la Direction de course pour évaluer l'éventuelle disqualification du coureur.

## 21. BASES DE VIE – REPOS ET DOUCHES

- En cours de route, les bases de vie aménagées offrent la possibilité de prendre un repas chaud complet, de prendre une douche chaude, de s'arrêter pour des repos prolongés dans la limite de la barrière horaire.
- L'accès aux bases de vie est réservé aux coureurs. Aucun accompagnateur ou assistant n'est admis.
- Toutes les bases de vie sont des points de contrôle des passages. Le coureur est tenu de s'assurer qu'il a été dûment enregistré à l'entrée ainsi qu'à la sortie. Le fait de ne pas détecter le passage entraîne la disqualification du coureur.
- **Chaque coureur a l'obligation de suivre le parcours prévu au sein de la base de vie, même s'il ne s'arrête pas.**
- Les bases de vie sont indiquées dans le tableau des passages, dans le profil altimétrique et insérées dans les traces GPX. Tous les fichiers peuvent être téléchargés à partir de la section TÉLÉCHARGEMENT du site Internet [torxtrail.com](http://torxtrail.com).
- Il est strictement interdit de dormir dans des structures/abris/véhicules en dehors des points contrôlés par l'organisation.

## 22. SACS DES COUREURS (SAC TOR)

- Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent reçoit un sac pouvant contenir le matériel nécessaire à la gestion en toute sécurité de la course (sac TOR). Ce sac sera transporté par l'organisation d'une base de vie à l'autre. Le concurrent est tenu de retirer personnellement son sac à l'entrée de la base de vie et de le rendre personnellement aux bénévoles de la collecte des sacs à la sortie.

- En cas d'abandon de la part du coureur, le sac sera transporté à la base de vie de Courmayeur où il pourra être récupéré sur présentation du dossard. Il n'est pas possible de garantir la disponibilité immédiate du sac du coureur à Courmayeur en cas d'abandon. Les bénévoles de la base de vie de Courmayeur ne sont pas responsables de la non-arrivée des sacs.
- Les sacs contenant des objets attachés à l'extérieur ne seront pas transportés. Il est recommandé de ne pas mettre d'objets fragiles ou de valeur dans le sac. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les articles perdus ou endommagés pendant le transport.
- Une fois le sac remis, celui-ci sera géré exclusivement par la logistique de l'Organisation. Dans ce cas, il ne sera plus permis à l'équipe d'assistance du coureur de transporter son sac.
- Le coureur peut choisir de ne pas remettre son sac à la logistique de l'Organisation et de confier la gestion de son change à son équipe d'assistance, qui en sera l'unique responsable pendant toute la durée de la course. Afin d'éviter tout malentendu, il est interdit d'utiliser des sacs TOR, quelle que soit l'édition, pour transporter de manière autonome son **matériel de rechange**.

#### ○ **TOR130 - Tot Dret**

Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent reçoit un sac pouvant contenir le matériel nécessaire pour affronter en toute sécurité la course (sac TOR). Ce sac sera transporté par l'organisation à la base de vie de Oyace. Le concurrent est tenu de retirer personnellement son sac à l'entrée de la base de vie et de le rendre personnellement aux bénévoles de la collecte des sacs à la sortie.

Un sac supplémentaire est remis pour le matériel nécessaire au change à l'arrivée. L'organisation se chargera de le transporter jusqu'à la base de vie de Courmayeur.

#### ○ **TOR100 - Cervino - Monte Bianco**

Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent reçoit un sac pouvant contenir le matériel nécessaire pour affronter en toute sécurité la course (sac TOR). Ce sac sera transporté par l'organisation à la base de vie de Oyace. Le concurrent est tenu de retirer personnellement son sac à l'entrée de la base de vie et de le rendre personnellement aux bénévoles de la collecte des sacs à la sortie.

Un sac supplémentaire est remis pour le matériel nécessaire au change à l'arrivée. L'organisation se chargera de le transporter jusqu'à la base de vie de Courmayeur.

#### ○ **TOR30 - Passage au Malatrà**

Lors de la distribution des dossards, chaque concurrent reçoit un sac pouvant contenir le matériel nécessaire pour se changer à son arrivée. L'organisation se chargera de le transporter jusqu'à la base de vie de Courmayeur.

#### ○ **EFFETS PERSONNELS OUBLIÉS/ PERDUS**

L'organisation n'est pas responsable des objets personnels oubliés/perdus pendant la course. Tous

les vêtements récupérés seront éliminés pour des raisons d'hygiène à la fin de l'événement. Les objets de valeur (téléphones, caméras vidéo/photo, bâtons, etc.) seront conservés pendant un maximum de deux semaines après la fin de l'événement. Le personnel de l'organisation n'est pas autorisé, pour des raisons d'hygiène, à toucher et/ou chercher des vêtements ou d'autres effets personnels utilisés. Les coureurs cherchant leurs effets personnels doivent se rendre personnellement au siège de l'organisation et s'occuper eux-mêmes de leur récupération.

### 23. ABANDONS ET RAPATRIEMENTS

- En cas d'abandon, le concurrent est obligé de se rendre au point de contrôle le plus proche, de faire part de son abandon en se faisant enregistrer et l'organisation se chargera de son rapatriement à la base de vie de Courmayeur.
- Le coureur qui abandonne la course sans le préciser immédiatement, entraînant ainsi le début d'une recherche par les secours, devra assumer toutes les dépenses qui en découleront.

### 24. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

- Les courses se déroulent en une seule étape, à vitesse libre et en temps limité :

TOR450 Tor des Glaciers	TOR330 Tor des Géants®	TOR130 Tot Dret	TOR100 Cervino Monte Bianco	TOR30 Passage au Malatrà
190 h	150 h	44 h	40 h	8 h

- Le tableau des passages et des barrières horaires peut être téléchargé dans la section TÉLÉCHARGEMENT du site ([torxtrail.com](http://torxtrail.com)).
- Chaque base de vie comporte deux barrières horaires : une à l'entrée et une à la sortie. Elles sont calculées pour permettre aux participants d'atteindre la ligne d'arrivée dans les délais maximums fixés, tout en permettant des arrêts (repos, repas, etc.).
- Les barrières horaires des points intermédiaires doivent être comprises comme des barrières de sortie.
- Aucun coureur engagé dans la course n'est autorisé à prendre le départ après l'expiration de la barrière horaire.

## 25. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES – ANNULATION DE LA COURSE

- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou l'emplacement des postes de secours, des points de ravitaillement ainsi que des barrières horaires à tout moment, sans préavis.
- En cas de conditions météorologiques défavorables (forte dépression avec d'importantes pluies et de la neige en altitude, fort risque d'orages, etc.), le départ pourra être reporté. En cas de conditions extrêmes et rédhibitoires mettant en danger la sécurité des coureurs, des bénévoles et du personnel sur le parcours, la course sera annulée.
- Si nécessaire, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'éliminer des parties du parcours en utilisant des itinéraires alternatifs.
- En cas d'interruption de la course, les concurrents ayant gagné l'arrivée dans le respect des barrières horaires seront considérés comme finishers. L'organisation se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'établir des objectifs intermédiaires et les barrières horaires correspondantes. Il est à noter que les classements qui en résultent pourraient ne pas être reconnus au niveau international.

## 26. PARCOURS ET TRACES GPS

Le coureur est tenu de suivre correctement l'intégralité du parcours balisé, sans effectuer de raccourcis ni de déviations, et doit porter une attention particulière aux points d'intersection entre les différents parcours de course. Il est également recommandé de télécharger et d'étudier au préalable la trace GPX afin de se familiariser avec l'itinéraire et d'éviter des erreurs de parcours.

Les traces GPX du parcours peuvent être téléchargées sur le site [torxtrail.com](http://torxtrail.com). Toute modification substantielle du parcours et/ou de la logistique sera communiquée en temps utile par l'Organisation à tous les coureurs inscrits.

## 27. DISQUALIFICATIONS

- Des commissaires de course seront présents sur le parcours. Ils sont autorisés à vérifier que les coureurs respectent le règlement.
- Les commissaires de course sont autorisés à effectuer tout type de contrôle. S'ils constatent des irrégularités ou des infractions au règlement, ils pourront stopper le concurrent, après en avoir informé la Direction de course.
- La Direction de course disqualifiera le coureur si les irrégularités sont avérées.
- **Les infractions suivantes sont passibles de disqualification :**
  - Refus de se faire contrôler
  - Abandon des déchets par le coureur ou ses accompagnateurs
  - Non-assistance à un autre coureur en difficulté

- Refus d’obtempérer à un ordre du Directeur de course, d’un commissaire de course, d’un médecin ou d’un sauveteur
  - Départ d’un point de contrôle après l’heure limite
  - Dopage ou refus de se soumettre aux contrôles antidopage
  - Défaut de passage par un point de contrôle
  - Utilisation d’un moyen de transport
  - Arrêt ou nuitée dans des structures, abris ou véhicules non autorisés
  - **Insultes, incivilités ou menaces à l’encontre d’un membre de l’organisation ou d’un bénévole de la part du coureur ou de ses accompagnateurs**
  - Partage et/ou échange de dossards
  - Non-respect des restrictions de circulation sur les routes par les assistants/accompagnateurs du coureur
  - Accompagnement
  - Assistance en dehors des points autorisés
  - Tout constat d’infraction à l’éthique de la course
- **La disqualification est immédiate et le coureur doit arrêter la course séance tenante.**

## 28. RÉCLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et documentées, non anonymes, présentées exclusivement avant la remise des prix de l’événement sont acceptées, avec versement d’une caution de 150,00 €.

## 29. JURY

- Il est composé de :
  - Directeur de course
  - Responsable de la sécurité
  - Toutes les personnes compétentes désignées par le Directeur de course
- Le jury délibérera en temps voulu pour procéder aux vérifications nécessaires.
- **Les décisions prises sont sans appel.**

## 30. CLASSEMENTS ET PRIX

- La remise des prix fait partie intégrante de l’événement sportif. Tous les coureurs sont tenus de participer à la cérémonie.
- Les prix ne seront distribués qu’aux coureurs présents à la cérémonie de remise des prix. Il n’y a pas d’envoi ultérieur ou de livraisons anticipées.

- Le coureur qui atteint la ligne d'arrivée à Courmayeur dans les meilleurs temps gagne la course. Le fait de terminer les courses dans le temps imparti donne accès au classement final.
- Aucun prix en argent ne sera distribué. Chaque coureur terminant la course recevra le prix de « finisher ».
- Un classement général pour les hommes et les femmes et un classement pour chaque catégorie masculine et féminine seront établis. Les cinq premiers hommes et femmes inscrits au classement général et le premier de chaque catégorie seront récompensés. Les prix de catégorie ne peuvent être combinés avec les prix déjà attribués.

#### ○ CATÉGORIES

**L'âge pris en compte est celui du concurrent au moment du départ de la course.**

- V4 pour les 70 ans et plus
- V3 de 60 à 69 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V1 de 40 à 49 ans
- SEN de 20 à 39 ans
- JUN de 18 à 19 ans

### 31. DROITS À L'IMAGE

Chaque concurrent renonce expressément à faire usage de son droit à l'image et autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser gratuitement et sans limites les images, photos ou vidéos qui le représentent lors de l'événement.

**Il est expressément interdit de diffuser, par quelque moyen que ce soit (Internet, réseaux sociaux, télévision, journaux, magazines, etc.), à des fins commerciales, des images (vidéos ou photos) prises lors de l'événement sans l'autorisation écrite de l'organisation.**

TORX®, TOR®, Tor des Géants®, Tor des Glaciers™, Passage au Malatrà™, Tot Dret™, TOR450™, TOR330™, TOR130™, TOR100™ et TOR30™ sont des marques déposées détenues ou utilisées exclusivement par VDA Trailers. Toutes les communications sur la manifestation ou l'utilisation d'images de celle-ci doivent être effectuées conformément au nom de l'événement et des marques déposées, sous réserve d'un accord avec l'organisation.

### 32. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

- En s'inscrivant, le coureur déclare accepter tous les points de ce règlement et la politique de confidentialité consultable ici: <https://www.iubenda.com/privacy-policy/172696>.

### 33. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

- **La participation aux courses TORX implique l'acceptation sans réserve du présent règlement de course et de l'éthique de la course publiée et consultable sur le site [www.torxtrail.com](http://www.torxtrail.com)**
- Plus précisément le coureur déclare, en s'inscrivant, avoir lu et accepté les articles suivants et les avoir compris :
- **art. 1** Avant-propos
- **art. 6** Frais d'inscription
- **art. 7** Dossards solidaires / Éco-dossards
- **art. 8** Modalités d'inscription
- **art. 10** Remboursement des frais d'inscription (remboursement ordinaire, programme refund protect de protect group, remboursements non cumulables)
- **art. 13** Semi-autonomie
- **art. 14** Équipement
- **art. 15** Sécurité et assistance médicale
- **art. 25** Modifications du parcours ou des barrières horaires - annulation de la course
- **art. 31** Droit à l'image
- **art. 32** Politique de confidentialité

**IMPORTANT :** la version originale du document est rédigée en italien. En cas d'incohérences ou de divergences avec les versions dans les autres langues, la version italienne prévaudra sur les autres.